



VersaillesGrandParc  
communauté d'agglomération

D3210-Direction générale des services VGP-Assemblées - VGP

## **DELIBERATION N° D.2026.04.4**

### **du Conseil communautaire du 14 avril 2026**

#### **Etablissement du Bureau communautaire de Versailles Grand Parc et désignation de ses membres élus.** **Mandature 2026.**

Date de la convocation : 7 avril 2026

Date d'affichage : 15 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 76

Secrétaire de séance : Mme Vanessa AUROY

Rapporteur : M. François DE MAZIERES

**Président:** M. François de MAZIERES

#### **Sont présents :**

Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Richard RIVAUD, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Lydie DUCHON, Mme Magali LAMIR, Mme Jane-Marie HERMANN, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Florence MELLOR, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, M. Philippe PAIN, M. Erik LINQUIER, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Olivier LEBRUN, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Pascal THEVENOT, Mme Sonia BRAU, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREYON, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Emmanuel LION, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. François DE MAZIERES, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Vanessa AUROY, M. Henri LANCELIN, Mme Christine CARON, Mme Anne-Sophie BODARWE, M. Patrice BERQUET, M. Stéphane GRASSET, M. Jérémy DEMASSIET, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Marie SEZNEC, M. Stéphane GAULTIER, Mme Anne PERE-BRILLAULT, Mme Daniela ORTENZI-QUINT, M. Richard DELEPIERRE, Mme Johanne LEDANSEUR, M. Eric TARDIF, Mme Sophie BRONNER, M. Samer EL SOKHON, M. Jean-Philippe OLIER, M. Marc SOREL, Mme Magali DUCHAMP, M. Richard LEJEUNE, M. Luc WATTELLE, M. Yves JOURDAN, Mme Sophie MARVIN, M. Mehdi BELKACEM, M. Othman NASROU, Mme Valérie LABORDE, M. Emmanuel TAMBRUN, M. Michel AUBOUIN, M. Pierre ERNESTY, Mme Violaine DECRE, M. Frank DELVAU, Mme Virginie JAMIN, M. Philippe BENASSAYA, M. Wenceslas NOURRY, M. Jean-Paul RIGAL, M. Christophe MOLINSKI, Mme Virginie STRAWA-BAILLEUL, M. Nicolas FOUQUET, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Anne COSPEREC, Mme Coralie BELMER, M. Antoine LEMARCHAND, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Dominique SERVAIS, Mme Marie-Pascale BONNEFONT

#### **Absents excusés:**

Mme Marie-Agnes AMABILE.

M. Michel BANCAL (pouvoir à M. Philippe PAIN), Mme Aline TEMENIDES (pouvoir à M. Richard DELEPIERRE), Mme Elodie DEZECOT (pouvoir à M. Jérémy DEMASSIET), Mme Annick BOUQUET (pouvoir à M. Nicolas FOUQUET).

\*\*\*\*\*

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.2122-1 et suivants, à l'exception des alinéas 2 à 4 de l'article L.2122-4, L.5211-2, L.5211-11-3 et L.5211-10 ;

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu la délibération n° D.2020.07.4 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 7 juillet 2020 relative à l'établissement du Bureau de la communauté d'agglomération pour la mandature 2020-2026 ;

Vu les délibérations n° D.2026.04.1, n° D.2026.04.2 et n° D.2026.04.3 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 14 avril 2026 portant respectivement sur l'élection du Président, la détermination du nombre de vice-présidents et l'élection des vice-présidents de la communauté d'agglomération pour la mandature 2026.

-----

- Le Bureau communautaire constitue l'un des trois organes de l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI), à côté du Président et de l'Assemblée délibérante.

L'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que le Bureau d'un EPCI comprend le président, un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, un ou plusieurs autres membres, élus au scrutin secret uninominal.

Le mandat des membres du Bureau prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant.

L'article dispose également que le président, les vice-présidents ou le Bureau dans son ensemble peuvent recevoir expressément délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant. Ceci fera l'objet d'une délibération séparée présentée à cette même séance du Conseil communautaire. Aussi, lors de chaque réunion du Conseil communautaire, le Président rendra compte des attributions du Bureau exercées par délégation de l'organe délibérant.

L'article L.5211-11-3 du CGCT précise que la création d'une conférence des maires est obligatoire dans les EPCI à fiscalité propre, sauf lorsque le Bureau de l'EPCI comprend déjà l'ensemble des maires des communes membres. Celle-ci est présidée par le président de l'EPCI et comprend, outre le président, les maires des communes membres.

- Il est proposé, pour cette nouvelle mandature 2026 et dans la continuité de la précédente, que le Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc soit composé de l'ensemble des maires des communes membres de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :

- le Président,

- les 15 vice-président(e)s élus par le Conseil communautaire,

- et 2 autres membres, conseillers communautaires n'ayant pas la qualité de vice-président.

Ainsi, il n'y aura pas de mise en place d'une conférence des maires.

- Pour ce faire, il est proposé de procéder à l'élection des deux autres membres du Bureau, soit les deux maires des communes membres ne figurant pas déjà parmi les 15 vice-Présidents.

Les deux candidates déclarées sont :

- Mme Vanessa AUROY, Maire de Toussus-le-Noble,

- Mme Virginie STRAWA-BAILLEUL, Maire de Rennemoulin.

-----

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,**

1) que le Bureau communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc se compose, pour la mandature 2026 :

- du Président,

- des 15 vice-présidents élus par le Conseil communautaire,

- et de 2 autres membres, conseillers communautaires n'ayant pas la qualité de vice-président ;

2) de procéder, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection de ces 2 autres membres du Bureau communautaire :

Nombre de présents pour ces deux élections : 71

Nombre de pouvoirs pour ces deux élections : 4

Bulletins blancs pour ces deux élections : 0

Bulletins nuls pour ces deux élections : 0

Nombre de suffrages exprimés pour ces deux élections : 75

**1- Election du 1<sup>er</sup> autre membre du Bureau**

les candidats suivants ayant obtenu les résultats suivants :

Mme Vanessa AUROY : 75 voix,

<b>Mme Vanessa AUROY, Maire de Toussus-le-Noble, est donc élue membre du Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.</b>
--

**2- Election du 2<sup>ème</sup> autre membre du Bureau**

les candidats suivants ayant obtenu les résultats suivants :

Mme Virginie STRAWA-BAILLEUL : 75 voix

<b>Mme Virginie STRAWA-BAILLEUL, Maire de Rennemoulin, est donc élue membre du Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc</b>
---

\*\*\*\*\*

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*